## Avec le



## le mémo de mon année de stage :

	noo!		
	<b>LE JEUDI 29 AOÛT À 17H</b> : participez à la visioconférence du SNES-FSU pour préparer votre entrée dans le métier.		
	PRÉ-RENTRÉE: Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire (prévoir un RIB, une copie de la carte vitale et d'une pièce d'identité). Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué∙es pourront vous renseigner. Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'Éducation nationale en général.		
	SEPTEMBRE		
	FIN SEPTEMBRE: Selon la situation: retirez auprès du secrétariat de votre établissement votre dossier de classement pour faire prendre en compte vos services antérieurs et/ou votre dossier de supplément familial de traitement. Contactez-nous en cas de difficulté.		
	Demandez au secrétariat le dossier de remboursement partiel des frais de transports en commun ou abonnement à un service public de location de vélos ou le forfait mobilité durable.		
	OCTOBRE		
	<b>AVANT LE 18 OCTOBRE</b> : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 22 novembre.		
	MI-OCTOBRE : participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU !		
	<b>AVANT LE 30 OCTOBRE</b> : indiquez dans l'application COMPAS le site de votre INSPÉ.		
	NOVEMBRE		
	À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE : Faites vos vœux de mutation sur I-Prof (application SIAM). À de très rares exceptions près, vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique pour la rentrée 2024.		
	Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux Tous les ans, les élu·es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés! Ils vous aident à formuler des vœux, à calculer votre barème et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.		
	<b>VENDREDI 22 NOVEMBRE</b> : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des différents éléments de la rémunération, des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militant·es pour bien vous conseiller.		

Ne remettez pas votre adhésion à plus tard.





NB: 66 % du montant de l'adhésion est déductible des impôts, une cotisation de 99 € pour un·e stagiaire certifié·e revient donc en réalité à 34 €.

	OMN VIEW/I EVRIER	
	Vérifiez le barème retenu par l'Administration pour les mutations inter-académiques en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.	
	Dernier moment pour nous renvoyer votre fiche de suivi syndical pour les mutations !	
	<b>AVANT LE 14 FÉVRIER</b> : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 21 mars.	
MARS		
	MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES: résultat des académies d'affectation pour la rentrée 2024 début mars.	
	<b>MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES</b> : il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé∙e.	
	- Vous êtes affecté·e dans l'académie de Versailles : participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles <b>le vendredi 21 mars</b> : bilan de l'année de stage, modalités de titularisation, règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires.	
	- Vous êtes affecté∙e dans une autre académie : contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information	
MAI		
	<b>MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES</b> : les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu·es lors des élections professionnelles, vous aident à vérifier vos barèmes et à demander des corrections le cas échéant. D'où l'importance de nous contacter et de nous envoyer une fiche de suivi syndical!	
	<b>TITULARISATION</b> : votre tuteur ou tutrice publie son bilan final. Votre chef·fe d'établissement émet un avis : demandez à en avoir connaissance et contactez-nous en cas de problème.	
	JUIN	
	<b>MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES</b> : résultats d'affectation pour la rentrée 2025. Les élu·es du SNES-FSU sont à vos côtés pour prendre contact avec votre établissement, formuler vos préférences si vous êtes TZR, formuler un recours	
	<b>TITULARISATION CERTIFIÉ-ES</b> : un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de sa délibération, les stagiaires qui ont eu au moins un avis défavorable sont convoqué·es à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé·e si vous êtes dans cette situation.	
	<b>TITULARISATION AGRÉGÉ·ES</b> : une CAPA dans laquelle les élu·es du SNES-FSU sont majoritaires examine les situations des stagiaires agrégé·es qui ont eu au moins un avis défavorable.	
	JUILLET	
	PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR : première vague d'affectation des TZR pour la rentrée 2025.	
	À LA MI-JUILLET : publication officielle des résultats de titularisation de l'ensemble des stagiaires.	
	NOUS CONTACTER	



stagiaires@versailles.snes.edu

(1) 01 41 24 80 56 du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (permanence spécialement pour les stagiaires le mercredi après-midi)

versailles.snes.edu



@SNESVersailles et @stagiaires\_SNES